



BUDGET

VALORISATION DE L'ACTION DES BENEVOLES

Etablir un budget consiste à prévoir le plus précisément possible l'ensemble des dépenses et des recettes occasionnées pour la durée de la labellisation.

- ✚ Les dépenses : Elles sont de trois grands types : les dépenses d'investissement (acquérir des biens durables), les dépenses de fonctionnement (consommables, frais de transports, abonnement, location, maintenance...), les dépenses valorisées (facture acquittée au nom des porteurs des actions, valorisation du bénévolat, aide ou service donné gratuitement par un partenaire...), les frais de gestion (frais inhérent et non comptabilisés dans le budget, divers, imprévus qui ne doivent pas dépasser 10% du budget).
- ✚ Les recettes : Les recettes doivent être réalistes. Elles font apparaître les ressources locales (participation des bénéficiaires, cotisations...), les ressources propres (dons, recettes d'activité...), les subventions publiques (commune, conseil généra, régional, Etat, Fédérale...), les ressources privées (dons, mécénat ...).

DEPENSES		RECETTES	
Rubriques	Montant en euros	Rubriques	Montant en euros
Dépenses d'investissement :		Ressources locales :	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
Dépenses de fonctionnement :		Ressources propres :	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
Dépenses valorisées :		Subventions publiques :	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais de gestion :		Ressources privées :	
-		-	
-		-	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
TOTAL D = TOTAL R			